

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement Question écrite n° 62724

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation du corps des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège). Il apparaît que les possibilités d'ouvrir des perspectives de carrière désormais identiques à celles des certifiés ne sont pas concrétisées, en ce sens que les PEGC n'ont toujours pas la possibilité d'accéder à l'indice terminal de la classe exceptionnelle des PEGC ou de la hors classe des certifiés, et cela quel que soit le choix de carrière qu'ils ont effectué. Il semble donc qu'un plan avec des objectifs précis visant à clarifier cette situation devrait être mis en oeuvre, prévoyant la mise en extinction de la classe normale des PEGC dans un délai relativement bref, un accès effectif à l'indice terminal de la classe exceptionnelle des PEGC ou de la hors-classe des certifiés, et l'extinction des corps PEGC et CE d'EPS avec assimilation au corps des certifiés afin que soient prises les mesures de péréquation en faveur des retraites. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'il est prêt à prendre afin de lui apporter une solution.

Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Les mesures envisagées pour améliorer la carrière de ces personnels pourraient se traduire par un plan de trois ans.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Idiart

Circonscription: Haute-Garonne (8e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 62724

Rubrique: Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3620 **Réponse publiée le :** 13 août 2001, page 4670